

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° DN177

présenté par

M. Bru, Mme Lingemann, M. Blanchet, M. Cubertafon, Mme Thillaye, M. Lainé et Mme Poueyto

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Après l'alinéa 30, insérer l'alinéa suivant :

« Les forces armées poursuivront leurs efforts, à l'instar de la société civile, dans la prise en compte de l'écologie. Des récupérateurs d'eau seront mis en place sur les bâtiments qui relèvent des armées afin de préserver la ressource en eau. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le changement climatique et les pénuries d'eau constituent un danger pour la société civile mais aussi nos forces armées. La poursuite de l'effort écologique dans le milieu militaire doit permettre d'appréhender les nouveaux défis climatiques. Les récupérateurs d'eau permettront de diminuer l'utilisation de l'eau du réseau et de lutter contre les pénuries d'eau.